

Compte-rendu de la Commission Formation et Vie Universitaire

Jeudi 23 octobre 2014

Membres élus présents ou représentés : Mme Cécile Enguehard-Gueiffier, M. Alfredo Gomez Muller, M. Olivier Motret, Mme Jocelyne Peigney, Mme Valérie Pennequin, M. Jean-Claude Soret, M. Francis Bourreau, Mme Sandrine Dallet-Choisy, M. Pierre-Antoine Dessaux, Mme Christine Fauvelle-Aymar, Mme Cécile Goï, M. René Mokoukolo, M. Sébastien Salvador-Blanes, Mme Coralie Martin, M. Hicham Ngassi Saout, Mme Eléonore Viora, Mme Gaëlle Le Dantec, Mme Louise Foucat, M. Maxime Beaudouin, Mme Agathe Saudubray, M. Antoine Ricard, M. Okana Rodrial Ngandzien, M. Mathieu Cluzel, Mme Marie Georges, Mme Carole Dervault, Mme Christèle Hervé, Mme Marie-Christine Jossec, M. Stéphane Blardat, M. Olivier Combacau

Membres à titre consultatif : Mme Bénédicte Delaunay, Mme Martine Pelletier, Mme Christine Poirier, M. Bruno Boissavit, M. Jérôme Barrère, M. Sébastien Boyer, Mme Emmanuelle Fargues, Mme Stéphanie Rolin, Mme Christine Maisonneuve.

Correspondants pédagogiques : Mme Gaëlle Berton, M. Pascal Chareille, M. Alexis Chommeloux, Mme Christine Fauvelle-Aymar, M. Ludovic Fontaine, M. Hervé Marchais, Mme Bénédicte Montigny, Mme Nathalie Pourprix.

1. Approbation du compte rendu de la CFVU du 11 septembre 2014

Une modification est à apporter concernant la Licence professionnelle Optométrie et Basse Vision rattachée à l'IUT de Blois et non de Tours. Sous réserve de cette modification le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres du conseil.

2. Informations générales

Nadine Imbault informe la commission que l'établissement a reçu l'arrêté d'accréditation de nos diplômes L.M.D. prenant en compte la nouvelle nomenclature en licence. Le ministère a finalement accrédité la licence Sciences de la Terre et prolongé l'habilitation du master Sciences de l'eau et de l'environnement jusqu'à la fin du contrat alors que normalement ces diplômes n'avaient été habilités que pour 3 ans.

Cependant, les deux dossiers seront tout de même examinés par la CFVU puisque les maquettes ont évolué, du fait du transfert de la filière Ingénierie des Milieux Aquatiques et des Corridors Fluviaux (IMACOF) à l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours (EPU) et afin de renforcer leur attractivité.

Nadine Imbault rappelle ensuite les grandes dates des manifestations liées à l'information et l'orientation des étudiants :

- la Semaine de l'Insertion Professionnelle (SIP) se déroulera du 17 au 22 novembre 2014 avec le forum des entreprises le jeudi 20 novembre. La SIP prendra une nouvelle forme cette année avec des visites d'entreprises, une soirée ciné-débat, un atelier C.V en anglais, un forum dédié aux métiers de la musique...
- le Forum de l'orientation se tiendra les 16 et 17 janvier 2015,
- la journée portes ouvertes (JPO) aura lieu le 7 février 2015 et la JPO de la Formation Continue le dernier week-end de mars.

En plus de ces manifestations d'envergure dans nos locaux ou pour lesquelles les composantes sont

directement impliquées, la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (MOIP) participera également aux salons d'orientation suivants :

- le Train de l'Orientation (gare de Tours) le mardi 11 novembre (10h-18h),
- le Salon Studyrama des études supérieures et de l'alternance à Tours (Vinci) le samedi 22 novembre (10h-18h),
- le Salon de Bourges les vendredi 5 et samedi 6 décembre,
- le Salon de Château du Loir, le jeudi 11 décembre de 9h à 16h30,
- le Forum d'Orléans (Parc des expositions) du 8 au 10 janvier 2015,
- le Salon de Châteauroux (Parc de Belle-Isle) le 6 février 2015,
- le Salon de Blois les jeudi 12 et vendredi 13 février 2014.

Nadine Imbault présente le contenu du projet « Les clés de la réussite » et les actions mises en œuvre.

Les actions se déroulent pour le premier semestre entre octobre et mi-décembre sur 3 sites principalement : Tanneurs, Grandmont, et Portalis. Pour le moment, une seule action est prévue pour les étudiants en Médecine, sur le site de La Riche avec l'intention d'en programmer davantage au second semestre.

Le projet est porté par un groupe de travail issu de la CFVU et il est le fruit d'une collaboration de plusieurs services, le Service des Etudes et de la Formation, le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, la MOIP, le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives, la Bibliothèque, et d'enseignants élus de la CFVU.

Le programme traite des sujets suivants : stimuler ses capacités d'attention et de concentration, la gestion de son temps, être plus performant au moment des examens, ici je me sens « chez moi » et toi ?, donner du sens à ses études, pourquoi ai-je tant de mal à prendre une décision ?, gestion de son trac et de son stress, la BU c'est pas sorcier, Zotero pour débutants.

Les actions sont proposées sous forme de conférences-discussions et/ou d'ateliers, ouvertes à tous les étudiants, de tous niveaux et de toutes filières.

Nadine Imbault poursuit par la présentation du nouveau référentiel licence qui sera présenté au Conseil National de l'Enseignement Supérieur de la Recherche (CNESER) du 24 novembre.

Le collège des conseillers scientifiques de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) ainsi que les membres du comité de suivi licence, ont travaillé à l'établissement d'un nouveau référentiel de compétences des mentions de licence depuis la nouvelle nomenclature. Le travail a abouti à la création de 45 référentiels avec une partie commune concernant les compétences génériques (préprofessionnelles et transversales) et une partie spécifique décrivant les compétences disciplinaires principales et connexes attendues.

Nadine Imbault fait un point sur les chiffres des inscriptions administratives. Au 13 octobre, nous dénombrons 22 500 étudiants à l'Université François-Rabelais, soit une augmentation de 2,8% de date à date. En revanche, on constate -5% d'inscrits en master 2. Cette diminution globale en master 2 s'explique notamment par le transfert des M2 Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation 1^{er} degré à l'université d'Orléans.

Il va falloir retravailler sur l'attractivité de nos masters afin d'attirer des étudiants de l'extérieur de l'établissement.

En 1^{ère} année, 8 154 étudiants sont inscrits en inscriptions premières dont 58% sont des néo-bacheliers. Les autres 42% sont des redoublants ou réorientés, soit une cohorte non négligeable.

Nous constatons une forte augmentation en Arts et Sciences Humaines (psychologie notamment), en Lettres et Langues, ainsi qu'une augmentation plus modérée en DESS.

Nadine Imbault conclut en annonçant la prochaine création d'un groupe de travail issu de la CFVU chargé de rédiger un cadrage des inscriptions d'auditeurs libres. En effet, il convient au regard des questions posées au Service des Etudes et des Formations depuis la rentrée de le préciser davantage.

3. Pédagogie

➤ SUFCO

Présentation de la restructuration.

Le service est en restructuration depuis la rentrée 2014.

Christelle Pragnon, Directrice du SUFCO depuis juin 2014, présente le projet en cours de mise en place. Le 24 octobre, le Comité de Pilotage Opérationnel Formation se consacrera à cette problématique. Il sera élargi aux responsables d'antennes financières et au personnel du SUFCO. La commission des moyens du même jour examinera le nouveau modèle économique du SUFCO. La présentation figure en pièce jointe.

➤ C2i

Calendrier universitaire et consignes de fonctionnement du C2i.

Pour obtenir le C2i, il faut cumuler une validation par une épreuve théorique (QCM) et une épreuve pratique (manipulations sur différents logiciels au contrôle continu). Les épreuves de théorie et de pratique s'appuient chacune sur 5 domaines de compétences. En cas d'échec, les domaines validés sont capitalisables pour une prochaine session de certification.

Nadine Imbault propose de voter de nouveau cette année la synthèse des consignes de fonctionnement.

En séance, des questions se posent sur l'organisation apportée pour les étudiants ayant déjà validé la partie pratique mais ayant échoué à la partie théorique, et pour les étudiants en Régime Spécial d'Etudes. Une solution doit être apportée, le coordonnateur C2i va proposer une organisation en ce sens pour ce public.

Le texte est adopté à l'unanimité des membres élus.

➤ U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales

Création du Diplôme Inter Universitaire (DIU) : Diplôme d'Etudiant Entrepreneur (D2E).

Les établissements membres des PEPITE (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) doivent proposer des formations aux étudiants qui ont des projets de création d'entreprise et qui auront obtenu le statut national Etudiant Entrepreneur. Cette formation s'adresse aussi bien à des étudiants en formation qui ont un projet entrepreneuriat qu'à de jeunes diplômés.

Le pilotage institutionnel de ce DIU est assuré par la COMUE, et sera dispensé à l'Université d'Orléans ainsi qu'à l'INSA de Blois.

Isabelle Calmé en est la responsable en tant que référente PEPITE pour notre établissement. L'objectif est d'accompagner individuellement l'étudiant entrepreneur tout en long de son projet sur 1 an voire plus si nécessaire.

Les étudiants auront à leur disposition les ressources du PEPITE. Ils auront également au cours de cette année un suivi individualisé encadré par un binôme enseignant/professionnel.

Le DIU se partage en 2 unités d'enseignement (UE), une UE « projet entrepreneurial » qui prend la forme de plusieurs rendez-vous avec un référent et d'une UE « mémoire et soutenance du projet entrepreneurial ». L'évaluation repose sur le rapport et la soutenance du projet entrepreneurial.

Le DIU intégrera 15 à 20 étudiants à partir du bac+1.

L'avis de l'expert est favorable.

Nous proposons également depuis plusieurs années, un certificat "entrepreneuriat" qui fonctionne très bien et qui est très attractif.

Nadine Imbault soumet le texte au vote de la Commission qui est favorable à l'unanimité.

➤ U.F.R. Médecine

Habilitation à délivrer la capacité d'Orthoptiste

Il s'agit d'une demande de renouvellement qui a été soumise au ministère au printemps. Le premier dossier a été refusé comme ce fut le cas dans la plupart des universités. Le ministère demande des regroupements entre les établissements de Tours, Rennes et Nantes.

Il existe 15 centres de formations en France pour 250 diplômés par an. Cette formation existe à Tours depuis 1979.

Au regard de l'urgence, le dossier devant parvenir au ministère avant le 20 octobre, il a été transmis avant l'avis des instances de l'établissement.

La nouvelle version répond davantage aux exigences du ministère et aux directives nationales. L'entrée s'effectue sur concours d'admission après bac. La formation s'étend sur 3 ans. Les enseignements sont réalisés par des médecins et des orthoptistes de Tours, des membres du CHU, des UFR de Médecine et Sciences et les stages ont lieu au CHU de Tours. Les examens se pratiquent au contrôle continu ou en examen terminal, avec un rapport de stage en fin d'année. La validation de chaque UE s'effectue sans compensation, toute absence à un examen équivaut à un 0, note éliminatoire.

Il s'agit d'une formation très lourde en volume horaire conformément au cadrage national. Actuellement, les effectifs sont faibles et il est demandé de former 15 étudiants l'année prochaine.

D'un point de vue de la mutualisation, il y aura des cours communs entre les trois universités par podcast et visioconférence. Les examens auront lieu en même temps sur les différents lieux.

La capacité d'orthoptie est adoptée à l'unanimité.

Modification des Modalités de Contrôle des Connaissances :

- Diplôme d'Etudes Spécifiques Complémentaires (DESC) Orthopédie Traumatologie.

Faute d'avoir reçu les documents nécessaires, le point est repoussé à la séance suivante de la CFVU.

➤ **Organisation des examens et surveillance des épreuves**

Afin de garantir le bon déroulement des épreuves et examens, il est décidé que l'âge maximum de recrutement des surveillants extérieurs sera aligné sur l'âge maximum d'emploi dans l'établissement (c'est-à-dire 67 ans).

Cette précision est soumise au vote de la commission, elle est adoptée à l'unanimité.

Il est rappelé que la surveillance d'examen fait partie de l'activité de l'enseignant (titulaire comme chargé de cours) et que le recours à des personnes extérieures doit rester exceptionnel notamment pour les filières importantes.

4. Conventions

- Conventions de partenariat avec la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) et l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

Cette convention intervient après un an de collaboration entre l'établissement et la CARSAT, notamment par la prise en charge d'une Unité d'Enseignement d'Ouverture par un personnel de la CARSAT. Cette expérience s'est révélée concluante et face à l'intérêt suscité auprès des étudiants, il a été jugé nécessaire de poursuivre l'expérience.

La présente convention a pour objet : l'expérimentation et l'intégration dans les enseignements de licence par l'intermédiaire d'Unité d'Enseignement d'Ouverture (UEO). A la suite de la formation les étudiants seront capables de repérer les éléments de la politique de prévention de l'entreprise d'accueil, d'identifier les éléments de fragilités de cette politique et de proposer des pistes d'amélioration en mobilisant les acteurs pertinents.

Ces enseignements pourront être complétés par des modules plus spécifiques. Le transfert de savoirs et savoir-faire du réseau prévention de la sécurité sociale sont réalisés dans le cadre d'une collaboration avec les équipes pédagogiques.

La convention prévoit un comité de pilotage. Pour l'établissement sont membres le(a) vice-président(e) CFVU ainsi qu'au moins un référent pédagogique désigné par la CFVU.

Cette convention est prévue pour une durée de quatre ans.

Nadine Imbault la soumet à l'approbation de la Commission qui donne un avis favorable à l'unanimité.

Par ailleurs, elle propose la désignation de Claudine Tacquard en tant que correspondante pour le suivi des formations pour cette convention.
Cette proposition est validée à l'unanimité.

- Convention cadre triennale de partenariat Culturel avec le Centre Chorégraphique National de Tours

Il s'agit d'une convention cadre chargée de définir et développer les actions du partenariat entre les deux structures, afin de promouvoir auprès des étudiants et de la communauté universitaire la pratique et la connaissance de la danse contemporaine. La convention est prévue pour une durée de 3 ans et s'articulera autour de quatre axes : des actions de sensibilisations pédagogiques et de formations à destination des étudiants, la coréalisation de spectacles de danse, des actions destinées à favoriser la professionnalisation des étudiants et enfin des actions liées à la recherche. Toutes les conditions financières et conditions de mise en œuvre sont bien précisées dans la convention.

Nadine Imbault soumet cette convention à l'approbation de la Commission qui donne un avis favorable à l'unanimité.

5. Vie de l'Etudiant

- Bilans de l'aide à l'inscription 2013-2014

Bénédicte Delaunay présente les bilans statistiques de la commission de l'année précédente, par composantes, âges, nationalités ainsi que pour mémoire le bilan financier de l'année précédente. Il est rappelé que, depuis la rentrée, l'Aide à l'inscription a été remplacée par une exonération. Celle-ci est plus intéressante pour les étudiants puisqu'elle couvre 100% des droits d'inscription au lieu de 80% précédemment.

- Compte-rendu de la commission d'exonération des 26 septembre et 17 octobre 2014

La commission d'exonération du 26 septembre a traité 46 dossiers et 26 ont reçu un avis favorable pour un montant de 7844€.

La commission d'exonération du 17 octobre a examiné 39 dossiers, dont 18 ont reçu un avis favorable pour un montant de 5022€.

Il reste encore deux commissions avant la fin de l'année civile.

Les deux comptes-rendus sont acceptés à l'unanimité des membres de la commission.

- Présentation du bilan de la semaine d'accueil par Sébastien BOYER, directeur Vie de l'étudiant

Sébastien Boyer rappelle les différentes actions habituellement mises en place dans le cadre de la semaine d'accueil par les composantes et proposées en central. Il précise également les innovations apportées cette année notamment le succès du forum associatif. La présentation figure en pièce jointe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.